



## Rapport du Conseil communal

**relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 2'500'000.-  
pour une subvention au projet La Chaux-de-Fonds – Capitale  
culturelle suisse 2027**

du 2 octobre 2024

### au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,  
Mesdames, Messieurs,

#### Introduction

Le présent rapport fait suite au rapport d'information 23.033 soumis le 19 septembre 2023 au Conseil général. La ville de La Chaux-de-Fonds est appelée à devenir, en 2027, la première capitale culturelle suisse de l'histoire. Le projet s'inscrit dans une dynamique nationale. Il entre en phase avec le Message Culture (2025-2028) de la Confédération qui a intégré le concept de Capitale culturelle suisse et sa première édition chaux-de-fonnaise. La manifestation attirera des publics de toute la Suisse et au-delà. Les retombées culturelles, économiques, touristiques et sociales attendues sont importantes pour notre ville ainsi que pour l'ensemble du canton. Les fonds communaux, cantonaux et nationaux, couplés aux soutiens privés, doivent être mobilisés dès aujourd'hui pour permettre au projet de se déployer à sa juste mesure. Le projet a reçu la reconnaissance de l'association nationale Capitale Culturelle Suisse et a gagné l'appui de l'Office fédéral de la culture (OFC), de plusieurs cantons et villes, ainsi que l'engagement financier de sponsors privés.

Comme annoncé dans le rapport 23.033, le Conseil communal requiert de votre autorité l'octroi d'un crédit de CHF 2'500'000.- pour une subvention au

projet La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027. Le montant sera dévolu à la phase opérationnelle du projet, pour les années 2025 à 2028.

## **Une Capitale culturelle en Suisse**

### **Contexte**

À la suite d'Expo.02, les responsables en charge de la manifestation ont constaté l'importance d'organiser des événements culturels nationaux pour rassembler les citoyennes et les citoyens de toutes les régions suisses, de découvrir des artistes locaux et de créer des collaborations. Ces événements renforcent l'unité nationale en dépassant les barrières linguistiques et culturelles. En 2013, l'association Capitale Culturelle Suisse a ainsi été créée en vue d'attribuer, à intervalle régulier et pour une année, le titre de Capitale culturelle suisse à une ville du pays. Tous les trois ans, le développement d'une ville ou d'un territoire sera ainsi favorisé par la tenue de cet événement culturel de grande ampleur. L'objectif est d'améliorer l'attractivité touristique et économique de la ville, de sa région et du canton, de stimuler les échanges culturels entre les différentes régions linguistiques de Suisse, de créer une dynamique culturelle fédératrice à l'échelle du pays et de renforcer la cohésion sociale et nationale. Les capitales culturelles sont plus fréquentes, flexibles et durables que les expositions nationales, utilisant les infrastructures existantes pour mettre en valeur le dynamisme local et stimuler les secteurs culturel, économique ou encore touristique.

L'association Capitale Culturelle Suisse a souhaité consolider son concept en réalisant une édition pilote. La Ville de La Chaux-de-Fonds et le Canton de Neuchâtel ont été approchés dans ce cadre. Dès lors, entre 2018 et 2020, l'opportunité et la faisabilité de la démarche ont été démontrées par deux études menées par la Haute École Arc. Elles se sont entre autres penchées sur des recherches relatives aux retombées, notamment économiques, de plusieurs capitales culturelles nationales et européennes<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Mathias Rota, 2019. "La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse ?".

Disponible en ligne : <https://ccs2300.ch>

## Impact des capitales culturelles

Dans un article intitulé « La culture en capitales » publié en octobre 2023, Mathias Rota, chargé de recherche à la Haute École spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), explore l'impact potentiel de la création d'une Capitale culturelle suisse sur les villes lauréates<sup>2</sup>. Les observations rendues dans le présent chapitre en sont tirées. L'étude examine les bénéfices observés dans les villes européennes ayant obtenu le titre de Capitale européenne de la culture, en mettant en lumière les transformations économiques, sociales et culturelles induites par ces événements. En parallèle, l'étude note que toutes les retombées positives de ce type d'événements culturels de grande ampleur ne peuvent pas être quantifiées par les méthodes scientifiques à la disposition des chercheurs et chercheuses. Certains de leurs impacts impondérables, comme la naissance de nouvelles idées, le renouvellement d'expériences émotionnelles et sensorielles ou le renforcement de compétences, sont difficiles à évaluer.

Cependant, de nombreux éléments mesurables attestent des avantages significatifs que représentent l'obtention du titre de Capitale culturelle pour une ville. Les initiatives similaires menées en Europe ont donné lieu à des études et des analyses de leurs impacts, économiques notamment. En s'inspirant des réussites des Capitales européennes de la culture, ce projet a la capacité de transformer une ville suisse en un centre dynamique d'activités culturelles, attirant un large public, créant un fort dynamisme touristique et économique.

Les financements et les investissements réunis pour accueillir la manifestation sont fondés sur des partenariats public-privé et permettent d'augmenter les moyens financiers à la disposition des actrices et acteurs culturels locaux. Les sondages réalisés dans le cadre des études sur les Capitales européennes de la culture attestent également de l'augmentation significative du tourisme et de la consommation locale. De plus, les collaborations entre actrices et acteurs culturels locaux et internationaux créent de nouvelles opportunités professionnelles et artistiques, enrichissant ainsi le tissu économique et social de la ville et de sa région ; les réseaux de collaboration s'étendent et s'enrichissent. Par ailleurs, l'attribution du titre de

---

<sup>2</sup> Mathias Rota, 2023. « La culture en capitales ».

Disponible en ligne : <https://capitaleculturellesuisse.ch>

capitale culturelle renforce la cohésion sociale locale. Les échanges au sein de la population sont renforcés, de même que le sentiment d'appartenance des habitantes et habitants.

En s'appuyant sur les succès observés dans d'autres pays, l'étude indique que le projet a le potentiel de générer des bénéfices durables et significatifs pour les villes suisses, leurs habitants et habitantes, et l'ensemble du pays.

### La Chaux-de-Fonds : un projet pionnier

#### a) Une démarche participative

Les études menées par la Haute École Arc ont été poursuivies et systématisées par La Marmite<sup>3</sup> au travers d'entretiens individuels et collectifs afin de comprendre les attentes et de répertorier les idées qui émanent des différents acteurs locaux et nationaux<sup>4</sup>. Le projet de Capitale culturelle suisse repose en effet sur une forte volonté d'inclusion et de participation de l'ensemble des actrices et acteurs, des habitantes et habitants ainsi que des partenaires, et ce dès ses phases préparatoires. La manifestation escompte ainsi encourager de nouveaux segments du public à prendre part à la vie culturelle. La phase exploratoire du projet a ainsi été soutenue, durant la pandémie de Covid, par un projet de transformation cofinancé par la Confédération, au titre de la politique de soutien à la participation culturelle.

#### b) Une ville culturelle remarquable

La Chaux-de-Fonds a été choisie pour cette première édition pilote en raison de plusieurs atouts. La ville est reconnue pour son dynamisme artistique et ses créations contemporaines. Elle abrite de nombreux artistes qui bénéficient de réseaux nationaux et internationaux. En outre, La Chaux-de-Fonds dispose d'infrastructures culturelles de haute qualité et de lieux capables d'accueillir une grande variété d'événements culturels. Ce vivier artistique et ces infrastructures solides placent La Chaux-de-Fonds parmi les villes culturelles remarquables. La richesse de ses lieux culturels, la diversité

---

<sup>3</sup> La Marmite est une association romande qui agit comme pôle de conseil, de ressources et de formation en matière de politique et d'action culturelle.

<sup>4</sup> Sylvie Pipoz, Mathieu Menghini et Marie-Charlotte Winterhalter, 2021. " *Faire Chaux-de-Fonds'. Vers une métropole oeuvrière*". Disponible en ligne : <https://lamarmite.org>

et la qualité de ses productions artistiques ont été des atouts déterminants, l'association suisse étant convaincue de la qualité de la programmation qui pourra y être proposée. Les retombées pour la ville seront importantes puisque cette manifestation valorisera l'offre culturelle présente, en la positionnant au niveau national et en créant dans le même élan des ponts entre les régions et une plus-value pour le tourisme et l'économie locale.

En date du 19 septembre 2023, le Conseil Communal soumettait au Conseil Général le rapport d'information 23.033. Il y présentait de manière détaillée le projet pionnier de faire de La Chaux-de-Fonds la première capitale culturelle de Suisse, en 2027. L'opportunité du projet et sa faisabilité y étaient démontrées. Ce rapport affirmait déjà que la manifestation serait fondée sur des principes directeurs clairs à savoir, la participation culturelle, le dialogue culturel et le rayonnement culturel ; et sa mise en œuvre serait assise sur une étroite collaboration avec les actrices et acteurs locaux ainsi que les milieux culturels, pour valoriser la richesse des propositions artistiques existantes.

#### c) Un accueil enthousiaste

Lors du traitement du rapport d'information par le Conseil général, l'ensemble des groupes a réservé un accueil enthousiaste à l'égard de Capitale culturelle, montrant un consensus sur son importance et sur les bénéfices qu'elle pourra apporter à la ville, tant sur le plan économique que culturel et touristique. Il est à noter qu'à ce stade de développement du projet, le financement de la manifestation et l'implication des autorités ont fait l'objet de plusieurs questions.

En outre, le Conseil général a souligné combien il était essentiel à ses yeux que le projet s'adresse à tous les acteurs et actrices du monde culturel "*des plus institutionnel.les aux plus alternatifs.ves*" aussi bien qu'à toute la population, et pas seulement "*aux habitué.es des évènements culturels*". La participation équitable des trois échelons institutionnels, le coût écologique de la manifestation, le problème de la mobilité, ainsi que la question de l'offre hôtelière ont également suscité de profondes réflexions. Face à ces préoccupations légitimes, le Conseil général a estimé que la première capitale culturelle de l'histoire de Suisse se devait d'être exemplaire, en matière de durabilité, de maîtrise budgétaire, de participation culturelle et de cohésion sociale.

Aujourd'hui, l'importance du projet a été reconnue par la Confédération dans son Message Culture 2025-2028, ouvrant la porte à un engagement financier

"substantiel" de sa part<sup>5</sup>. Des partenariats avec le secteur privé sont noués et la gouvernance du projet est renforcée. Le présent rapport présente les principales évolutions intervenues depuis juin 2023, lors de la soumission du rapport d'information. Il comporte des éléments budgétaires actualisés, précise les principes de gouvernance du projet et fait le point sur les partenariats déjà noués.

## **Développements depuis l'été 2023**

### **Implication du milieu culturel régional**

Depuis 2019, de multiples rencontres permettent d'impliquer les milieux culturels régionaux à la construction de la première Capitale culturelle suisse. Consultations, rencontres, échanges formels comme informels : le lien permanent et la prise en considération des contraintes, des compétences et des envies des actrices et des acteurs culturels est une condition *sine qua non* de la réussite de la manifestation. Depuis l'été 2023, ces relations se sont poursuivies et se sont développées, sous la forme de consultations larges des artistes indépendant.e.s comme des institutions. Aujourd'hui, l'état des lieux des aspirations et des craintes de chacun.e permet de penser la réalisation du projet avec confiance et sérénité car les liens tissés de longue date permettront de maintenir un rapport continu de consultation réciproque avec l'équipe opérationnelle de la manifestation.

### **Vers une reconnaissance et un engagement de la Confédération**

Plusieurs éléments témoignent d'un soutien croissant pour le projet de Capitale culturelle suisse au niveau fédéral, que ce soit au sein du Conseil fédéral, parmi les Parlementaires et les partis politiques, à la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse Romande et du Tessin (CIIP) ou auprès de l'Union des villes suisses (UVS).

#### a) **Message Culture 2025-2028 et appui de la Confédération**

Un travail important a été mené par le Canton, la Ville, le comité stratégique des associations suisse et chaux-de-fonnière ainsi que l'équipe opérationnelle afin que l'envergure nationale du projet puisse s'appuyer sur une reconnaissance et un soutien de la Confédération. Le 1<sup>er</sup> mars 2024,

---

<sup>5</sup> Voir ci-après la réponse de la Conseillère fédérale à une question portant sur le soutien de Capitale culturelle suisse en séance plénière du Conseil des États Le 4 juin 2024.

une étape d'importance a été franchie : le Message Culture de la Confédération pour les années 2025 à 2028 a été adopté par le Conseil fédéral. La Confédération y a inscrit le projet de Capitale culturelle suisse pour l'ensemble du pays, avec sa première édition chaux-de-fonnière. Elle y met en avant la capacité de ce projet à renforcer la cohésion nationale, à valoriser la diversité culturelle en Suisse et à favoriser les échanges culturels entre les régions linguistiques. Elle y relève en outre la capacité du projet à agir sur l'inclusion et à intéresser un large public, tout en soulignant l'influence de la culture sur l'identité et l'attractivité d'une région<sup>6</sup>.

Cette adhésion au projet de Capitale culturelle suisse est par ailleurs affichée par le Conseil fédéral, sur proposition de la Conseillère fédérale en charge de la culture, Élisabeth Baume-Schneider. Dans les médias, cette dernière a notamment relevé le caractère essentiel de la culture en tant que facteur d'intégration, de diversité et constitutif d'une identité. Elle a mis en avant la nécessité d'investir pour le développement de la culture à travers un travail conjoint avec les cantons et les villes, affirmant à ce titre, la pertinence du projet Capitale culturelle suisse.

Le 4 juin 2024, le Message Culture 2025-2028 a été étudié en séance plénière du Conseil des États. À cette occasion, la Conseillère fédérale a répondu à une question du Conseiller aux États Baptiste Hurni portant sur le soutien et le financement de Capitale culturelle suisse : « Si la demande de l'association est de l'ordre de 3 millions de francs sur un budget global prévu de 18,5 millions de francs, vous comprendrez aisément que je ne peux pas m'engager sur les 3 millions, mais je peux mentionner que, avec des arbitrages et avec une analyse orientée sur des priorités, nous pourrions accorder une aide substantielle à ce projet. En ce qui concerne donc le cofinancement de l'OFC<sup>7</sup>, il sera réglé par une convention de prestations avec l'association. Il s'agirait donc d'une seule demande avec une explication globale du projet, avec, bien sûr, pour corollaire, le fait que les autorités, soit du canton, soit de la ville, participent et que le financement global soit consolidé, justement avec une participation de l'OFC. Pour Pro Helvetia, comme je l'ai dit, il sera nécessaire de déposer plusieurs projets en fonction des domaines qui seront soutenus. Je peux donc volontiers nous

---

<sup>6</sup> "Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2025 à 2028" p.85-86.

Disponible en ligne : <https://www.news.admin.ch>

<sup>7</sup> Office Fédéral de la Culture (ndlr.).

engager, m'engager, à ce qu'il y ait des priorités pour un montant substantiel, sans toutefois affirmer le montant que nous verserons, mais il sera significatif. »

Après son passage devant le Conseil des États, le Message Culture 2025-2028 a été adopté par le Conseil national le 11 septembre, sans divergence s'agissant des plafonds de dépenses de l'OFC (vote final le 27 septembre). Ce dernier connaît donc désormais la hauteur des plafonds de dépenses annuels pour l'encouragement de la culture. L'OFC, respectivement la cheffe de département, pourront dès lors formaliser leur soutien à Capitale culturelle suisse, respectivement La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027, par la signature d'une convention de prestations. Le co-financement fédéral sera néanmoins conditionné à l'obtention préalable des co-financements communal et cantonal.

Dans ce cadre, l'octroi au niveau communal et cantonal de deux crédits d'engagement identiques de CHF 2'500'000.- est tout particulièrement important, en vue de permettre l'engagement financier de la Confédération.

#### b) Procédure de consultation largement favorable

Dans le cadre de la procédure de consultation fédérale portant sur le Message Culture, Capitale culturelle suisse a récolté de nombreux soutiens. Le PLR, le PS, les Vert.e.s, l'Union des villes suisses (UVS), de nombreux cantons ou encore des faîtières de l'économie, de la culture et du social ont témoigné leur désir de voir le programme national et sa première édition être soutenus par la Confédération. Les retours retranscrits ci-après, à titre d'exemples, rendent compte des soutiens apportés au projet. L'UVS a notamment relevé l'importance du projet, dont la concrétisation répondrait aux objectifs transversaux de démocratisation culturelle, de cohésion et d'identité culturelle, de diversité culturelle et d'attractivité de la vie culturelle du pays. Le Parti socialiste suisse a relevé que « l'exemple de La Chaux-de-Fonds démontre la dynamique sociale, économique et culturelle qu'une candidature au titre de "Capitale culturelle suisse" peut déployer ». Le Parti Libéral-Radical a apporté son soutien au projet, en soulignant que cette « initiative favorise non seulement la participation culturelle, mais aussi la diversité et les échanges entre régions linguistiques. Par ailleurs, en ciblant un large public, ce projet contribuera également à renforcer l'attrait des régions concernées ». La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse Romande et du Tessin (CIIP) a « [apprécié] tout particulièrement le fait que ce nouveau concept puisse trouver une

concrétisation dans le paysage culturel suisse et romand tout en promouvant largement les notions de durabilité et de participation culturelle ».

Cette large adhésion atteste du bénéfice important que le projet confère à la Suisse dans son ensemble et renforce considérablement le positionnement de cette première édition chaux-de-fonnière. En plus d'apporter une reconnaissance et une légitimité au projet, cette inscription dans le cadre du Message Culture est un pas important en vue de son financement.

#### c) Événement parlementaire du Canton de Neuchâtel à Berne

Le mardi 5 mars 2024, le Conseil d'État *in corpore* s'est rendu au Palais fédéral afin de présenter les atouts du canton de Neuchâtel et promouvoir le projet de Capitale culturelle suisse. Accompagné du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds et d'une délégation de partenaires cantonaux, le Conseil d'État a saisi l'opportunité de cette rencontre avec les Parlementaires fédéraux pour les encourager à soutenir ce projet d'envergure nationale. La Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider et plus de deux cents parlementaires et hauts fonctionnaires fédéraux ont participé à l'événement. Les impacts positifs du projet pour la Confédération y ont été présentés, comme le renforcement et la valorisation des actrices et acteurs culturels, l'intensification des échanges nationaux et régionaux, et une meilleure connaissance de la diversité culturelle nationale. Il en va également de la dynamisation de la participation culturelle, des territoires, de l'urbanisme et de l'économie. L'accueil réservé au projet a été enthousiaste et les reflets médiatiques importants, offrant une visibilité nationale au projet.

#### d) Visite officielle de la Conseillère fédérale à La Chaux-de-Fonds

Les autorités de la Ville de La Chaux-de-Fonds et du Canton de Neuchâtel ont eu l'honneur d'accueillir la Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider, le mardi 6 août 2024. Cette visite officielle, souhaitée en toute simplicité, s'inscrivait dans un calendrier particulièrement symbolique puisque notre ville célébrait la renaissance de La Plage des Six Pompes après l'annulation consécutive à la tempête du 24 juillet 2023. Mme Baume-Schneider a été reçue en fin d'après-midi par les autorités communales pour un échange informel. Elle a ensuite prononcé un discours remarqué dans le cadre de la cérémonie d'ouverture de La Plage des Six Pompes à Beau-Site, donnant rendez-vous à notre ville en 2027, "pour la cérémonie d'ouverture de Capitale culturelle suisse !". Plus de trois cent personnalités des milieux

culturels, politiques et économiques du pays ont fait le déplacement pour une soirée estivale chaleureuse et artistique, comme une préfiguration de ce qu'une Capitale culturelle pourrait offrir à La Chaux-de-Fonds.

### Reconnaissance par le Jury Capitale Culturelle Suisse

En vue de l'obtention du titre de « Capitale culturelle suisse », les villes candidates postulent auprès de l'association nationale Capitale Culturelle Suisse. Un jury national est amené à se prononcer sur les projets portés, leurs objectifs et l'atteinte d'un certain nombre de critères. Si la Ville de La Chaux-de-Fonds a été approchée par l'association suisse afin de porter l'édition pilote, sa candidature n'en a pas moins été éprouvée sur la base de ces éléments.

Réuni à La Chaux-de-Fonds le 2 mai 2024, le jury national – composé de 10 membres de la scène culturelle et économique issus.es de toute la Suisse – s'est prononcé sur le projet présenté par l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse. Relevant la qualité de l'architecture du projet ainsi que son approche intégrale et inclusive, le projet a été approuvé – sous réserve de l'obtention du financement nécessaire à la bonne tenue de la manifestation. Dans le cadre d'une collaboration étroite avec le jury, des pistes en vue du renforcement du projet ont été énoncées et discutées.

Le jury a formulé cinq points jugés particulièrement convaincants dans l'évaluation du projet. Ils sont intégralement rendus ci-dessous.

- La Chaux-de-Fonds offre une palette culturelle très diversifiée avec des institutions renommées telles que le Théâtre Populaire Romand ou le festival de La Plage des Six Pompes, et les musées tels que le Musée international d'horlogerie, le Musée des beaux-arts et Muzoo ainsi qu'une scène alternative très active attirant avant tout un public jeune.
- Le projet démontre la volonté forte de s'associer avec des acteurs et actrices de manifestations culturelles en dehors de la région pour créer un vrai engouement national.
- Outre son urbanisme horloger inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, des lieux tels que le théâtre néobaroque italien de « L'Heure bleue », la Salle de Musique, le Temple Allemand, la Maison Blanche du Corbusier ainsi que les Anciens abattoirs, transformés en centre culturel et centre névralgique de la manifestation en 2027, sont, parmi tant d'autres, les icônes indissociables de la future capitale.

- Le projet de CCS 2027 s'inscrit parfaitement dans la dynamique de transformation que vivra la ville ces prochaines années. Une mutation qui comprend des travaux et chantiers importants pour améliorer la mobilité, rendre certains quartiers plus attractifs et rendre des espaces, tels que la Place du marché ou le Parc des Musées, plus attrayants pour la population et les futur.e.s visiteur.euse.s.
- L'équipe du projet, qui sera bientôt relayée par des directions exécutive et artistique, a déjà veillé à l'inclusion tant au niveau culturel que social afin de rendre la manifestation accessible et intéressante pour tout le monde. La participation active des associations et des actrices et acteurs culturels locaux est un atout indéniable.

### Gouvernance

Afin de porter la manifestation, une association a été constituée en automne 2021 : l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027. Comme stipulé dans les statuts de l'association<sup>8</sup>, celle-ci est indépendante et son comité se compose de treize membres au maximum. La Ville et le Canton y sont tous deux représentés.

Après plus de deux ans d'existence, l'association a renforcé sa structure en vue de la gestion de la réalisation de la manifestation. Des personnalités aux compétences fortes sont associées au projet. Le 12 mars 2024, lors de l'assemblée générale de l'association, les membres ont nommé, à l'unanimité, Monsieur Jean Studer comme président. Il succède ainsi à Madame Anouk Hellmann qui a œuvré durant les phases préparatoires du projet. Actuel président du conseil d'administration de la BCN et ancien conseiller d'État, Monsieur Jean Studer préside également le conseil de fondation de la Cinémathèque suisse.

Par ailleurs, si le projet a principalement été porté par la Ville et le Canton dans ses premières phases, une nouvelle étape de gouvernance est d'ores et déjà franchie avec le transfert de la présidence du comité de pilotage à l'association. Celle-ci a fait l'objet d'une réorganisation, afin d'être pleinement fonctionnelle à l'automne 2024. Elle s'est dotée d'un nouveau

---

<sup>8</sup> Les Statut de l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 sont disponibles en ligne : <https://ccs2300.ch>

comité en date du 21 juin 2024, composé de membres aux profils diversifiés, à même de répondre par leurs qualités et compétences aux multiples enjeux liés à la manifestation. Aux côtés d'un vice-président et d'une vice-présidente, d'un-e représentant-e des milieux culturels chaux-de-fonniers, du président de Tourisme neuchâtelois et d'un-e représentant-e des communes neuchâteloises, le Canton et la Ville continuent d'être des membres actifs du comité.

Sept membres du Comité composent le bureau exécutif, une entité qui n'avait pas été évoquée dans le rapport d'information et qui prendra en charge les affaires courantes. Par la constitution de ce nouveau comité, l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 souhaite que sa gouvernance reflète la coopération féconde entre culture, politique, tourisme, économie et participation culturelle, conditions cadres nécessaires au déploiement de la manifestation.

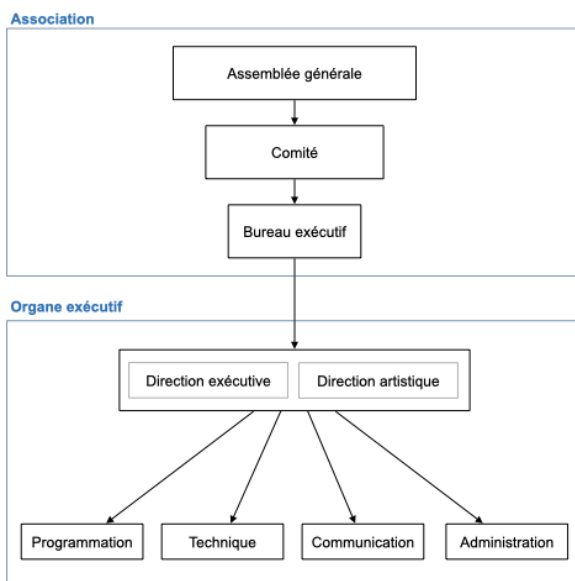


Schéma : gouvernance et structure opérationnelle de l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027

### Structure opérationnelle

Dans la perspective du lancement officiel de la manifestation et de sa consolidation, les postes de directeur-trice exécutif-ve et de directeur-trice artistique ont été mis au concours en janvier 2024. Sous la responsabilité du

bureau exécutif de l'association, les deux directions sont appelées à diriger l'équipe opérationnelle de la manifestation. L'une des missions centrales de la manifestation est de faire rayonner les propositions artistiques régionales et de les faire entrer en dialogue avec celles d'artistes nationaux et internationaux. Afin de tenir compte des délais liés à la création artistique d'envergure internationale, l'engagement des deux directions a été réalisé avant la confirmation de la tenue de l'événement. Une temporalité et une situation ouvertement abordées avec les candidat·e·s.

Le 14 mai 2024, l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 a ainsi nommé les deux personnes qui dirigeront conjointement la manifestation. En tant que directrice artistique, Madame Simone Töndury aura la charge de garantir la qualité et la diversité des propositions culturelles de la manifestation. Monsieur Olivier Schinz a quant à lui été nommé directeur exécutif de la manifestation. Ces deux nominations sont à la fois gage de continuité du projet ainsi que de qualité artistique et d'ouverture.

Madame Simone Töndury est actuellement programmatrice pour les arts vivants à La Bâtie Festival de Genève, après avoir assuré la programmation et la production pour les arts de la scène, les arts de la rue, les performances et les installations au Festival de la Cité à Lausanne entre 2014 et 2021. D'origine grisonne, quadrilingue, engagée auprès d'artistes et de compagnies indépendantes suisses depuis plus de 20 ans, et solidement ancrée dans le paysage culturel helvétique, elle est membre depuis 2022 du Jury fédéral des arts de la scène, qu'elle préside depuis 2024. Lors de la construction de la programmation artistique de la capitale culturelle, elle s'appuiera sur un jury et rédigera les appels à projets en collaboration avec les milieux culturels.

Monsieur Olivier Schinz est anthropologue de formation. Au bénéfice d'une expérience de plus de vingt ans dans le milieu de la muséographie et du patrimoine, notamment en tant que conservateur adjoint au Musée d'ethnographie de Neuchâtel, il a œuvré en tant que chef de projet dans les phases préparatoires de la manifestation et est aujourd'hui en charge de sa direction exécutive.

### Visibilité médiatique en augmentation

Depuis l'annonce de la candidature de La Chaux-de-Fonds comme Capitale culturelle suisse, le projet bénéficie d'une visibilité croissante dans les médias. Plusieurs étapes et événements clés ainsi que les différentes facettes du projet ont été mis en lumière par divers reportages, interviews et articles de presse. On citera en particulier l'article publié par Le Temps en

mars 2024 intitulé « La Chaux-de-Fonds, future Capitale culturelle, en passe de séduire Berne ».

## **Développement des partenariats**

### **Confédération**

Les nombreuses prises de position émises lors de la procédure de consultation fédérale portant sur le Message Culture 2025-2028 de la Confédération (par l'Union des villes suisses, le PLR, le PS, Les Vert-e-s, de nombreux cantons et plusieurs organisations faïtières), le contenu dudit Message et l'enthousiasme exprimé durant l'événement parlementaire du 5 mars 2024 témoignent de la reconnaissance nationale dont bénéficie le projet de Capitale culturelle suisse. Les déclarations médiatiques et publiques de la Conseillère fédérale en charge de la culture indiquent de plus une intention de soutenir ce projet de manière substantielle et significative par le biais d'une convention de prestations signée par l'Office fédéral de la culture (OFC).

Le co-financement fédéral est conditionné à l'obtention préalable des financements communal et cantonal. L'octroi d'une subvention de CHF 2'500'000.- qui fait l'objet du présent rapport est donc essentiel pour permettre l'engagement financier de la Confédération.

### **Canton de Neuchâtel**

Fortement investis, la Ville de La Chaux-de-Fonds et le Canton de Neuchâtel collaborent étroitement à la construction et à la réalisation de la manifestation depuis le début du projet en 2019. Leurs efforts combinés ont été particulièrement importants durant la phase préparatoire du projet. L'enquête préliminaire réalisée par l'association La Marmite a été mandatée et financée conjointement par ces deux acteurs. Depuis les premiers instants du projet, des séances de pilotage fréquentes ont été organisées entre la Ville et le Canton. La présence du Conseil communal et du Conseil d'État durant l'événement parlementaire organisé à Berne ainsi que lors de la visite officielle de la Conseillère fédérale à La Chaux-de-Fonds pour l'ouverture de La Plage des Six Pompes illustrent également cette coopération et témoignent d'une démarche de communication externe concertée. Il en va de même des différents événements significatifs qui ont jalonné l'avancée du projet. Disposant d'une voix chacun au sein du comité et du bureau exécutif de l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027, les représentant-e-s des autorités continueront leur travail commun autour de ce projet et l'accompagneront jusqu'à son terme.

Le Conseil d'État, soumettra une demande de crédit de CHF 2'500'000.- au Grand Conseil dans le courant de l'automne 2024.

### Communes neuchâtelaises

Le projet a été présenté à plusieurs reprises aux communes neuchâtelaises par le biais de la Conférence des directeurs communaux en charge de la culture des sports et des loisirs (CDC-CSL). L'ensemble des communes représentées se sont montrées intéressées à y participer. En outre, une présentation du projet a eu lieu le 13 février 2024, à l'attention des actrices et acteurs culturels du Littoral. La rencontre a réuni plus de 110 personnes, suscitant un vif intérêt et permettant de répondre aux nombreuses questions sur le calendrier, le financement et l'organisation de la manifestation. Prémisse de l'effet rassembleur de la manifestation, cette rencontre est de bon augure pour des collaborations resserrées avec les autres communes, que ce soit pour le programme artistique ou les aspects logistiques (hôtellerie, gastronomie, etc.). L'intégration au comité de l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 d'un.e représentant.e des communes neuchâtelaises reflète la volonté de créer un événement qui rassemble tout le territoire autour de notre ville.

### Soutien du fonds d'attributions cantonales de la Loterie Romande

Le fonds d'attributions cantonales de la Loterie Romande (FAC-LoRo) a confirmé un soutien de CHF 2'500'000.- à la manifestation, réparti sur plusieurs années.

### Soutiens parapublics et privés

Depuis la remise du rapport d'information, de nombreuses rencontres avec des sponsors potentiels ont eu lieu. Outre un donateur important ayant confirmé son engagement à hauteur de CHF 1'500'000.- un sponsor privé a transmis une lettre d'engagement pour un soutien significatif du même ordre, conditionné à l'engagement financier de la Ville, du Canton et de la Confédération. Un troisième sponsor s'est annoncé, sans qu'un montant définitif n'ait été encore articulé.

Par ailleurs, un mécène privé ne souhaitant pas être nommé a d'ores et déjà contribué au projet en versant une partie d'un soutien total annoncé à CHF 500'000.- auxquels pourraient s'ajouter d'autres soutiens ponctuels pour des projets artistiques précis. D'autres mécènes ou fournisseurs se sont déjà engagés pour des prestations dont la valeur totale est estimée à CHF 500'000.-

L'envergure nationale et la visibilité actuelle de la manifestation suscitent des retours unanimement positifs. Néanmoins, la plupart des entreprises démarchées attendent un engagement financier des collectivités publiques et ont besoin d'un programme artistique plus détaillé avant de confirmer leur soutien.

En ce qui concerne les financements parapublics, la Conférence des Présidents des Organes de Répartition (CPOR) de la Loterie Romande sera sollicitée pour un montant substantiel à la suite de l'octroi des subventions communale et cantonale.

La recherche de fonds bénéficiera d'une impulsion supplémentaire dans les mois à venir grâce au renforcement de la gouvernance de l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 et à la prise de fonctions du nouveau directeur exécutif et de la nouvelle directrice artistique.

### *Soutien de l'entreprise média publique nationale SSR - SRG*

Un courrier de soutien de la SSR-SRG a été adressé à La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 par le directeur *Développement et Offre* ainsi que la responsable des partenariats en octobre 2023. Ce soutien garantit une visibilité à l'échelle nationale.

Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec la presse écrite régionale ; dans un deuxième temps, la radio et la télévision locales seront également approchées. En effet, si la manifestation se positionne au niveau national, elle repose sur une volonté de concilier ouverture et ancrage local.

### *Collaboration avec la Haute École Arc sur le thème de la mobilité*

Enfin, une collaboration avec la Haute École Arc est également nouée autour d'un projet lié à la mobilité. Au bénéfice d'un chèque d'innovation d'Innosuisse, une étude préliminaire sera réalisée en vue de la création d'une application favorisant la mobilité par le biais d'un système de *gamification* – soit l'utilisation de mécanismes et d'une dynamique de jeu pour encourager l'engagement et la participation. En fonction des résultats de la phase exploratoire, une application pourrait être développée pour faciliter la mobilité durant l'événement La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse en 2027. Des partenariats seront envisagés dans ce cadre avec les entreprises de transports publics.

## **Budget**

Les deux tableaux en annexe présentent les comptes et les budgets de l'association pour la phase opérationnelle (2025 à 2028). Ces éléments s'inscrivent dans la continuité de ceux qui avaient été présentés dans le rapport d'information.

### **Phase opérationnelle**

70 % du budget de la phase opérationnelle (2025-2028) seront consacrés au programme artistique et à son incontournable soutien technique. Ainsi, les produits viendront financer directement les actrices et acteurs culturel·le·s, à savoir les artistes, les techniciennes et techniciens du spectacle, etc. Une part importante du budget dédié aux aspects techniques et logistiques sera consacrée au cœur névralgique de la manifestation, les Anciens abattoirs, ainsi qu'au montage d'infrastructures pour les événementiels qui se déploieront dans l'espace public. Pour les autres événements, la manifestation compte collaborer avec les lieux culturels et les ressources existantes.

Pour la même phase du projet, environ 18 % seront dévolus à la communication, notamment afin d'entreprendre des actions de promotion ciblées, tant au niveau local que national. Finalement, en correspondance avec les pratiques des autres capitales européennes de la culture, 12 % ont été estimés pour les frais de coordination.

Afin de tenir compte des impératifs liés à la création artistique, les premiers appels à projets seront préparés, ouverts et sélectionnés d'ici la fin de l'année 2024, afin que les artistes puissent entamer leur travail dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, en particulier pour les grands événementiels d'ouverture et de clôture. Ceux-ci nécessiteront, au vu de leur envergure, une préparation plus importante (deux ans). Quant aux autres projets qui formeront l'essentiel de la programmation de l'année, qu'ils soient proposés par les institutions culturelles existantes ou le fruit d'appels à projets spécifiques, ils s'inscriront dans une temporalité plus brève, amorcée par une procédure de sélection prévue pour le courant du premier trimestre 2025.

Afin d'être à la hauteur de l'envergure et du caractère national de la manifestation, son budget doit pouvoir être alimenté par les trois niveaux institutionnels de l'État fédéral : la Confédération, le Canton et la Commune. Par un principe de montant miroir, les trois échelons sont invités à participer financièrement de manière équivalente à la réalisation de la manifestation.

Les financements publics (Commune, Canton et Confédération) et parapublics (Loterie Romande notamment) couvriront la moitié du budget de la manifestation. Pour le solde, des financements privés sont sollicités. Ces éléments ont été développés plus haut.

### Phase préparatoire

Depuis 2021, durant la phase préparatoire du projet qui aura duré quatre années, le Canton a investi CHF 497'500.- dans le cadre du crédit d'impulsion de l'État. Celui-ci concernait l'appui à l'ensemble des régions du canton. Pour sa part, depuis 2021, la Ville a investi CHF 197'500.- inscrits au Centre 500 des Affaires culturelles en subvention, mise à disposition de locaux et mandats de prestation. Cela correspond à un soutien de la Ville d'environ CHF 50'000.- par an sur quatre ans pour la préparation du projet.

Ce financement conjoint a permis l'engagement d'un chef de projet et de son adjointe, l'installation dans des locaux dédiés, ainsi qu'une étude de faisabilité. Ces montants se sont révélés indispensables à l'élaboration du projet.

### Calendrier

La direction artistique et l'équipe technique nommées en 2024 lanceront le processus de production de la manifestation dès l'automne 2024 notamment pour les événementiels de grande envergure déployés sur le domaine public ou les grandes infrastructures sportives. La plupart des appels à projet, pour les événements de moyenne ou petite taille, seront publiés dès le premier trimestre 2025. D'ici là et afin de garantir la bonne conduite de la manifestation, le soutien financier du Canton et de la Ville encourageront tant la Confédération que les privés à s'engager financièrement dans le projet.

À partir de l'annonce officielle du lancement de la première Capitale culturelle suisse de l'histoire, plusieurs étapes marqueront l'avancée du projet tout au long des années 2025 et 2026 ; elles seront autant d'occasions d'impliquer et de communiquer avec le public et les partenaires. La manifestation commencera en début d'année 2027 et battra son plein entre avril et octobre (cf. Annexe 3 Calendrier).

### Préavis des commissions

La Commission de la Culture et la Commission des Affaires culturelles ont été consultées tout au long de l'élaboration du projet. Ce rapport a été soumis à ces deux commissions lors d'une séance commune le 25 septembre 2024. La Commission de la Culture l'a préavisé avec 13 voix pour, 0 voix contre et

0 abstention. La Commission des Affaires culturelles l'a préavisé avec 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

### **Conséquences sur les finances**

Dans le cadre des travaux préparatoires, il a été déterminé que la Ville de La Chaux-de-Fonds et le Canton de Neuchâtel auront une implication financière identique. Ainsi, sur la base des concertations politiques ainsi que du budget prévisionnel de la manifestation, CHF 2'500'000.- sont prévus par les deux collectivités. Les collectivités publiques interviendront davantage que les sponsors durant les années 2025 et 2026, lors de la production de la manifestation ; car les soutiens émanant du privé seront surtout versés en 2027, lors de la réalisation de la manifestation.

La demande de crédit s'élève à CHF 2'500'000.- pour les dépenses d'investissement. En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement de 20% (5 ans) des dépenses.

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2,5 % sur la moitié de l'investissement net.

Amortissement : CHF 2'500'000.- x 20 %	CHF	500'000.-
Intérêts 2,5 % sur la moitié des dépenses	CHF	31'250.-
<b>Soit une charge annuelle moyenne de :</b>	<b>CHF</b>	<b>531'250.-</b>

Une augmentation de charges budgétaires pour les services encadrant la manifestation ou y participant est à prévoir. Elle est, à ce jour, difficile à estimer, mais le Conseil la souhaite la plus modeste possible. Cette augmentation de charges sera portée aux budgets ordinaires de fonctionnement.

### **Conséquences sur les ressources humaines et les services**

La consultation des services de la ville réalisée dans le courant du premier semestre 2024 révèle la difficulté d'évaluer les coûts liés à l'implication de ces derniers dans le projet tant que l'association n'a pas précisé le calendrier et l'ampleur des événements proposés. Afin de donner un cadre général aux services, l'implication de ces derniers se déclinera selon une méthodologie qui distingue deux types de services : d'une part, les services techniques

chargés de soutenir et d'encadrer les activités de l'association Capitale culturelle qui se déploieront dans l'Espace public, d'autre part, et les nombreux services de la Ville qui s'impliqueront de diverses manières dans la manifestation, notamment les Affaires culturelles, les Musées ou la Promotion du patrimoine.

Le Service des Espaces Publics et la Sécurité Publique devront définir le nombre de jours et le nombre de fois où l'espace public pourra être consacré à Capitale culturelle dans le cadre du budget régulier. Ces données seront transmises à l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle. Dans le cas où cette dernière estimerait avoir besoin de davantage de prestations, en fonction des projets qui seront définis dans les mois à venir par la direction artistique, une négociation sera menée entre le Conseil communal et l'association.

D'autres services, en fonction du calendrier des appels à projet émis par l'association, pourront postuler, en informant le Conseil communal en amont. Ces services définiront eux-mêmes la façon dont ils souhaitent s'inscrire dans Capitale culturelle. Leurs projets seront imaginés en parallèle du fonctionnement régulier et remonteront auprès du Conseil communal pour y faire *in fine*, l'objet d'un arbitrage.

Enfin, les services concernés de fait (par exemple le Service de la communication ou la Chancellerie) ou souhaitant participer sans postuler aux appels à projets, proposeront au Conseil communal une stratégie pour cette année particulière et, s'il y a lieu, solliciteront les moyens nécessaires.

Afin d'anticiper les budgets à venir, les projets seront remontés d'ici juin 2025.

Pour la mise à disposition des Anciens abattoirs, lieu emblématique de la manifestation, une négociation est actuellement menée entre le Conseil communal et l'association. Sur le principe, les Anciens abattoirs devraient être mis à disposition du projet de janvier à novembre 2027 dans des conditions à définir.

Tous les projets, préavisés a minima par les Affaires culturelles et les Services transversaux seront soumis au Conseil communal.

### **Collaboration intercommunale**

Comme évoqué plus haut (p. 15), des collaborations seront déployées en particulier avec les acteur.trice.s culturel.le.s de la région.

## **Éléments relatifs au développement durable**

La vision formulée pour le projet de Capitale culturelle suisse à La Chaux-de-Fonds est de générer une dynamique positive pour la ville, pour le canton ainsi que pour l'ensemble du pays. La manifestation est envisagée dans une perspective de durabilité économique, environnementale et sociale. Il s'agit en effet de s'appuyer sur la capacité de la culture à dynamiser une ville et un canton et d'investir dans sa capacité à fédérer les habitantes et les habitants.

### **a) Aspect environnemental**

Afin de s'inscrire dans une perspective de durabilité, la manifestation s'appuiera sur les structures existantes et leur potentiel de transformation plutôt que de développer des constructions monumentales éphémères. La mobilité douce sera favorisée, non seulement dans le cadre des événements à proprement parler, des déplacements du public dans la ville, mais également dans une perspective de développement et de consolidation à plus long terme. Les visiteurs et visiteuses seront encouragés à se rendre à La Chaux-de-Fonds en train. Des contacts approfondis sont prévus avec les entreprises de transports.

### **b) Aspect social et inclusivité**

Le principe d'ouverture à la diversité, dans toutes ses dimensions culturelles et sociales, est l'un des fondements de la manifestation. Ainsi, l'accès à la culture, l'inclusion et la participation ont été définis comme autant d'axes prioritaires.

Il s'agit pour les porteurs du projet de permettre à l'ensemble de la population de s'y reconnaître, de se l'approprier et d'y participer. Tous les publics, à la fois les personnes vivant avec un handicap physique ou mental, les personnes issues de la migration, les minorités ou encore les personnes précarisées sont ainsi parties intégrantes des intentions formulées et de la manifestation envisagée. Le projet vise également celles et ceux qui ne participent pas habituellement aux événements proposés par les lieux de culture. L'un des objectifs de la manifestation est d'ouvrir l'offre culturelle à de nouveaux publics et d'élargir cette offre pour permettre à chacun.e de s'impliquer plus activement.

Les besoins et les attentes des divers publics seront pris en considération à tous les niveaux de la manifestation, que ce soit dans la programmation, la

communication, l'accès aux événements ou encore au sein des équipes professionnelles et bénévoles. En ce sens, il s'agit notamment de veiller à valoriser la participation de toutes et tous, à la fois en tant que professionnel·e·s de la culture et en tant que public.

Finalement, la cohésion sociale se trouvera renforcée par une manifestation ouverte, participative et inclusive. L'accès à la culture et la participation culturelle seront considérablement développés à l'échelle de la manifestation ainsi que dans sa phase de préparation. En proposant des événements dans les lieux de culture et « hors les murs », elle sera également susceptible de s'adresser à un public varié, qu'il y soit habitué ou non.

### c) Aspect économique

En s'appuyant sur les études d'impact des capitales européennes de la culture, il est possible d'envisager avec une certaine confiance des conséquences économiques et sociales largement positives. La manifestation aura, premièrement, un impact sur le secteur de la culture. Les moyens octroyés permettront d'étoffer l'offre, d'insérer les actrices et acteurs culturels dans des réseaux nationaux, voire internationaux, de renforcer les liens entre le milieu de la culture et les sponsors privés, de développer les habitudes culturelles des habitantes et habitants et, par-là, d'augmenter la fréquentation de manière durable.

En mettant la lumière sur La Chaux-de-Fonds, le titre de Capitale culturelle suisse offre la possibilité de transformer l'image de la ville. À l'interne, la manifestation posera un jalon important dans la vie des Chaux-de-Fonnières et des Chaux-de-Fonniers, et plus largement dans celle des Neuchâteloises et Neuchâtelois, qui porteront un regard nouveau sur la ville. À l'externe, l'attractivité touristique de la région sera renforcée. À travers une proposition culturelle unique et une communication à large échelle, La Chaux-de-Fonds se distinguera parmi les autres destinations suisses, voire européennes, et attirera ainsi de nouveaux visiteurs et visiteuses.

Ce nouveau public stimulera l'activité économique locale en se rendant aux nombreux événements culturels et en utilisant les services périphériques qui les entourent. En effet, en visant un doublement de l'affluence (en passant de 500'000 à 1'000'000 personnes prenant part à des événements culturels) pour l'année de la manifestation, cette dernière générera des retombées pour les emplois dans le domaine culturel, mais aussi dans l'hôtellerie, la restauration et les commerces. Si les chiffres des études d'impact doivent

être appréhendés avec certaines précautions, des bureaux spécialisés dans ce type de recherches ont mis en avant des retombées économiques importantes pour les villes qui ont bénéficié du titre de capitale culturelle, que cela soit au niveau national ou européen. Elles attestent d'une hausse du taux d'emploi, de retombées importantes sur l'attraction de nouveaux investisseurs pour les entreprises locales favorisée par le développement de la ville et de son secteur hôtelier.

#### d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

En mettant la lumière sur La Chaux-de-Fonds, le titre de Capitale culturelle suisse offre la possibilité de transformer l'image de la ville. À l'interne, la manifestation posera un jalon important dans la vie des Chaux-de-Fonnières et des Chaux-de-Fonniers, et plus largement dans celle des Neuchâteloises et Neuchâtelois. L'année de l'événement permettra de stimuler fortement le territoire cantonal et de proposer aux habitantes et aux habitants du canton de vivre de nombreux événements artistiques et culturels avec intensité. Ces derniers seront vecteurs de changement, de transformation, de construction individuelle et collective. À l'externe, l'attractivité touristique et résidentielle de la Ville et de la région sera renforcée. À travers une proposition culturelle unique et une communication à large échelle, La Chaux-de-Fonds se distinguera parmi les autres destinations suisses, voire européennes, et attirera ainsi de nouveaux visiteurs.

### **Conclusion**

Le projet de La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 possède un potentiel remarquable en termes de retombées culturelles, économiques, touristiques et sociales. Il s'agit d'une opportunité unique de faire rayonner La Chaux-de-Fonds aux niveaux suisse et international. Ce projet permettra de renforcer durablement le tissu culturel chaux-de-fonnier et de mettre en valeur la richesse et la singularité de la production artistique de la ville. En faisant de l'inclusion et de la participation l'un de ses thèmes clés, il offre la possibilité de proposer les créations artistiques locales à de nouveaux publics, peu habitués des lieux culturels.

Depuis la soumission du rapport d'information, le projet a provoqué un engouement prometteur au niveau national et progressé de manière significative dans les domaines de l'organisation de sa gouvernance, de l'intensification de sa couverture médiatique et de son financement. Ce dernier point reste prioritaire.

En octroyant le crédit d'engagement de CHF 2'500'000.- qui fait l'objet du présent rapport, le Conseil général fera passer un nouveau cap au projet de La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027. En effet, le soutien communal permettra d'encourager la participation financière de certains donateurs privés. De plus, le soutien de la Confédération est conditionné à l'engagement des autorités communales et cantonales.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	La chancelière
Thierry Brechbühler	Floriane Mamie

Annexes :

- Annexe 1 : Charges CCS / Comptes 2023 - Budget 2024-2028
- Annexe 2 : Produits CCS / Comptes 2023 - Budget 2024-2028
- Annexe 3 : Calendrier prévisionnel CCS 2024-2028

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

**Article premier**

Un crédit d'engagement de CHF 2'500'000.- est accordé au Conseil communal pour une subvention au projet La Chaux-de-Fonds – Capitale culturelle suisse 2027.

**Art. 2**

Ce crédit figurera au compte des investissements du service des Affaires culturelles.

**Art. 3**

L'investissement sera amorti au taux annuel de 20% (5 ans).

**Art. 4**

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Art. 5**

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 28 octobre 2024.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente  
Béatrice Thiemard-Clementz

La secrétaire  
Anne Bramaud du Boucheron